

OCTOBRE 2024

**CÉSECÉM**



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



AVIS

SUR LE PLAN REGIONAL DE
SANTÉ ENVIRONNEMENT
MARTINIQUE 2024-2028
(PRSE4)

PLENIERE

DU 28 OCTOBRE 2024



Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq

Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 17 octobre 2024, sollicitant un avis sur le Plan Régional Santé Environnement Martinique 2024-2028 (PRSE4).

1-INTRODUCTION

Le CÉSECÉM regrette de ne pas disposer de bilan plus abouti des actions menées dans le cadre du PRSE3 ; notamment sur l'impact de la crise COVID 19.

Cependant, il note l'ambition du PRSE4 de se doter d'une gouvernance et de moyens de suivis permettant une meilleure mise en œuvre et évaluation des actions programmées.

Il regrette par ailleurs que les fiches actions ne soient pas toutes au même niveau de maturité notamment en termes de budget estimatif et de sources de financements.

Pour plus d'efficacité et de cohérence, il insiste sur la nécessité de réalisation des actions dans le respect des délais définis.

1. Sur l'évaluation du PRSE3 :

Le PRSE4 fait suite au PRSE3 2017-2021, prolongé au 31 décembre 2023 principalement à raison de la crise Covid. Certes la crise Covid a eu un effet contraire sur la mise en œuvre du plan 3 ; mais la prorogation de deux années du plan aurait dû être en mesure d'y pallier complètement.

Le PRSE 3 contenait les mentions suivantes : « *Les actions devaient être déclinées de façon suffisamment précise pour que leur avancement puisse être suivi et leurs résultats mesurés.* » (page 12) et « *Le suivi et l'évaluation du PRSE ont été pensés dès son élaboration et font l'objet de la même gouvernance que celle adoptée pour son élaboration. Une évaluation finale sera réalisée dans les derniers mois du PRSE. Elle permettra d'apprécier les résultats afin d'en tirer des enseignements dans la perspective d'un nouveau plan ou programme régional dans le domaine de la santé environnementale. Pour cela, l'évaluation pourra s'appuyer sur les indicateurs du PRSE qui permettent de rendre compte objectivement de la réalité des mesures réalisées et, au global, d'apprécier le degré de mise en œuvre du PRSE.* » (page 13).

Pour autant nous pouvons noter dans l'analyse présentée par la CTM que celui-ci se caractérise par une mise en œuvre très parcellaire :

« 50% des actions réalisées ou initiées, manque de moyens de pilotage et absence de portage clair de certaines actions ou financements associés ».

De plus, aucun retour d'expérience ne semble avoir été organisé, empêchant de mesurer l'efficacité du plan.

2. Sur la gouvernance

Le PRSE4 mentionne *« un manque de moyens de pilotage et d'animation du PRSE3 ainsi que l'absence d'un portage clair de certaines actions et d'un financement associé et en prend la mesure dans la première fiche-action, fiche-action, n° 0, qui vise à remplir le double objectif de :*

- Améliorer l'effectivité et l'efficacité du PRSE ;
- Animer la communauté régionale en Santé environnementale.

3. Sur le projet de PRSE4.

Sur les 14 mesures inscrites dans le PRSE 2024-2028, 11, soit près de 80% n'ont pas de financement défini, soit en termes de montants à engager, soit en termes de financeur potentiel, ce qui présente un risque certain de non-exécution, compte tenu des disponibilités financières des partenaires mobilisables dans les 4 prochaines années. A noter que le précédent PRSE comportait 24 actions, donc près du double (dont seulement 50% auraient été réalisées ou initiées).

Le CÉSECÉM, constatant l'absence des moyens qui ont été mis en œuvre pour l'exécution du plan précédent, s'inquiète de ceux qui seront mis à disposition du nouveau plan qui pourrait dès lors passer pour un simple affichage au regard des besoins du territoire.

On peut regretter l'absence de fiches actions sur les thématiques telles que:

- Le traitement des déchets nucléaires issus du centre d'imagerie nucléaire caribéen ;
- Les effets du changement climatique sur la santé ;
- La santé mentale.

En conséquence, le CÉSECÉM émet un avis réservé.

Adopté en séance plénière du lundi 28 octobre 2024 à l'unanimité des membres présents.